## **CCTP**

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

## MARCHE DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ HANDICAPES DES ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DU PARC LOCATIF DE LA SEDRE

La signature par les entreprises, complétée des paraphes apposés à chaque page du présent document, confirme leur parfaite connaissance et les engage sans réserve à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

Le présent CCTP constitué des présentes généralités, du descriptif des travaux de tous les corps d'état, et de l'ensemble des pièces graphiques listées au bordereau des pièces, a pour objet la description des différents travaux de toutes natures et de tous corps d'état, nécessaires à la bonne réalisation du bâtiment projeté et des infrastructures s'y rattachant.

Aucune modification ne pourra être apportée au présent document sans l'accord écrit du Maître d'œuvre.

Tous les travaux seront réalisés suivant les textes réglementaires et normatifs en vigueur un mois avant la signature.

L'attention des entrepreneurs est attirée sur le fait que le présent document forme un tout dont ils sont tenus de prendre connaissance. Les entreprises ne pourront arguer du fait d'une quelconque omission aux plans ou au C.C.T.P pour se dispenser de terminer parfaitement les travaux suivant les règles de l'Art.

Tout changement de conception, de matériels & matériaux, tout comme la réalisation des travaux en régie, avec l'intervention directe du maître d'ouvrage, sans l'accord express du maître d'œuvre dégagera la responsabilité de ce dernier.

# Table des matières

GÉNÉRALITÉS	3
GÉNÉRALITÉS1 ÉTENDUE DES TRAVAUX DU PRÉSENT MARCHÉ	3
2 LOCALISATION DES ERP	3
3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	3
INTERVENANTS	
1 MAÎTRISE D'OUVRAGE	
2 MAÎTRISE D'ŒUVRE	
3 BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE	4 1
PIÈCES À FOURNIR PAR LES ENTREPRISES	<del>-</del>
1 AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX	5
1.1 Dossier Technique	
1.2 Démarches administratives.	
2 EN COURS ET À LA FIN DES TRAVAUX	5 5
2.1 Dossier Technique	5
3 AVANT LA RÉCEPTION DES TRAVAUX	5
3.1 Plans de recollement / DOE	5
OBLIGATIONS DES ENTREPRISES	
1 CONNAISSANCE DES LIEUX & DE LA RÉGLEMENTATION	6
2 CONCERTATION PRÉALABLE AVEC LES OCCUPANTS	6
3 TRAVAUX CONSTATÉS NON CONFORMES AU MARCHÉ	٥
DESCRIPTION DES OUVRAGES	
1 MAÇONNERIE	
1.1 Dallage en béton balayé1.2 Rampe handicapés en béton balayé	
1.3 Rehausse regard	<i>1</i>
1.3.1 Rehausse regard 300 x 300 mm.	8
1.3.2 Rehausse regard 400 x 400 mm	8
1.3.3 Rehausse regard 600 x 600 mm	8
1.3.4 Rehausse regard 1000 x 1000 mm	8
1.4 Bordures P2	oو و
1.6 Modification ouverture dans muret moellons	8
1.7 Jardinière maçonnée	
1.8 Travaux de VRD pour réalisation place de parking handicapés	9
1.9 Création d'un trottoir bateau conforme	
1.10 Fondation 60 x 60 x 60 cm pour mat d'éclairage	9
1.11 Dépose & remplacement bornes anti-stationnement	10
1.12 Bande de guidage handicapés	10
1.13 Bande d'éveil à la vigilance handicapés	
2 MÉTALLERIE	
2.1 Chasse-roues en tube acier galvanisé	
2.3 Tôle acier galva perforée pour pose sur grille EP existante	
2.4 Main courante en tube acier galvanisé pose en applique	11
2.5 Main courante sur poteaux en tube acier galvanisé par goujons	
2.6 Garde corps en tube acier galvanisé en rehausse (h = 45 cm)	12
3 MENUISERIE ALUMINIUM & PVC	12
3.1 Porte-fenêtre battante 2 vtx 1200x2050 mm (remplacement)	
4 ÉLECTRICITÉ	12
4.1 Projecteur IP 65 IK10 en applique / en plafond	
4.2 Luminaire sur mat acier galva h = 4m	13
4.3 Luminaire type hublot IP 54 IK10 en applique / en plafond	
4.4 Interrupteur simple allumage en saillie	
4.5 Inter horaire programmable	13
4.6 Raccordement luminaires sur tableau ERP / communs	
5 PEINTURE	
5.1 Marquage place automobile handicapés (y/c B6d & M6h)	
5.2 Peinture bleu ciair baride de guidage	14 15

## **GÉNÉRALITÉS**

## 1 ÉTENDUE DES TRAVAUX DU PRÉSENT MARCHÉ

Le présent document décrit les travaux de mise aux normes accessibilité handicapés des accès aux établissements recevant le public(ERP) tels que commerces, bureaux, etc... & faisant partie du parc locatif de la SEDRE.

Tous les travaux nécessaires à la mise aux normes de l'accès de ces ERP sont dus au titre du présent marché, y compris tous aménagements complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires d'après la DEAL ou le Contrôle Technique.

La mise aux normes de l'intérieur de ces ERP ne fait pas partie du présent marché de travaux : limite d'intervention de l'entreprise : du seuil de l'établissement à la limite de propriété (sur la base des documents cadastraux).

#### 2 LOCALISATION DES ERP

LORY LES BAS: 19 & 21 rue Lory les Bas à Ste Clotilde, commune de St Denis

CASSE PIERRE : rue Merencienne à Ste Clotilde, commune de St Denis

BUTOR: rue Merencienne, à Ste Clotilde, commune de St Denis

BOURBON POINTU / ilot B: 2 rue du Capitaine Dreyfus, ZAC Moulin Joli à la Possession

VERGER: 1 & 3 avenue de Maperine & allée des Bilimbis à Ste Marie

EUDOXIE NONGE : rue des Écoliers & avenue Eudoxie Nonge à Ste Clotilde, commune de St

Denis,

GRANITES : allée des Cornalines à St Denis

## 3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'Art, aux réglementations françaises et directives européennes (réglementation accessibilité handicapés, normes NF, DTU, fascicules, cahiers des charges des fournisseurs, etc...) et suivant les décrets, Arrêtés, Circulaires, etc... en vigueur, un mois avant la date d'établissement de l'offre.

## **INTERVENANTS**

## 1 MAÎTRISE D'OUVRAGE

SEDRE – SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION DIRECTION GESTION LOCATIVE & MAINTENANCE 53 RUE DE PARIS – 97 400 SAINT DENIS

Représentée durant le chantier par M. Antonio DESRUISSEAUX

GSM: 0692 08 96 95 TEL: 0262 94 76 01

email: antonio.desruisseaux@sedre.fr

## 2 MAÎTRISE D'ŒUVRE

M. Xavier DARON, Architecte DPLG 11 rue Moulin A Vent 97 400 SAINT DENIS

GSM: 0692 61 89 55 TEL: 0262 43 33 32

email: xavier\_daron@orange.fr

Mission(s): PRO+ACT+VISA+DET+AOR

## 3 BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE

SOCOTEC SAINT PIERRE 14 allée des Zinnias – 97490 SAINTE CLOTILDE

TEL: 0262 21 31 96 FAX: 0262 21 88 91 email: etecher@socotec.re

Mission(s): AMO accesibilité / handicapés ERP

## PIÈCES À FOURNIR PAR LES ENTREPRISES

#### 1 AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX

#### 1.1 Dossier Technique

En conformité avec les pièces du marché, les entreprises soumettront à l'approbation de la maîtrise d'œuvre & du contrôle technique, <u>durant la période de préparation</u>, les documents suivants, transmis par e-mail en format PDF & en trois exemplaires papier :

- plans d'exécution et d'atelier (métallerie, menuiseries extérieures),
- fiches techniques de tous matériaux ou matériels, avec si nécessaire le cahier des charges du fournisseur (ou équivalent, tel que "cahier de prescription de pose" ou de mise en œuvre)
- échantillons des luminaires & grilles éventuelles associées,
- planning d'intervention détaillé (daté & contresigné par les occupants des ERP, avec la mention « bon pour accord »).

Nota important: pour l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, devra figurer:

- intitulé du marché de travaux
- · cachet & signature de l'entreprise,date

Ces pièces devront être remises à la maîtrise d'œuvre et aux autres intervenants en une unique fois, au plus tard lors de la dernière réunion de préparation de chantier. Le maître d'œuvre ne fera de visa que sur un dossier complet.

#### 1.2 Démarches administratives

Avant le démarrage de ses travaux (au minimum 15 jours calendaires avant le démarrage) l'entreprise devra effectuer toutes les démarches légales: avis d'ouverture de chantier, déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), demandes d'autorisation, etc... auprès des services publics et (ou) concessionnaires ainsi que la constitution des dossiers administratifs et le règlement des taxes éventuelles correspondantes. Elle informera la maîtrise d'œuvre de l'avancement de ces démarches.

## 2 EN COURS ET À LA FIN DES TRAVAUX

## 2.1 Dossier Technique

L'entrepreneur devra la mise à jour continue des documents transmis durant la période de préparation de chantier. Tous ces documents seront à remettre au format PDF & en trois exemplaires papier

Nota important: Pour tous ouvrages exécutés avant remise de ces documents, la responsabilité seule des entreprises sera engagée.

#### 3 AVANT LA RÉCEPTION DES TRAVAUX

#### 3.1 Plans de recollement / DOE

Les entreprises effectueront les relevés nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du chantier

en vue de réaliser les « plans de recollement » <u>avec précision</u> de toutes les modifications par rapport aux plans d'exécution avec cotation des ouvrages tels qu'ils ont été posés et fourniront, <u>au plus tard</u> <u>la veille des opérations préalables à la réception</u> :

• le dossier des ouvrages exécutés (DOE) constitué des plans de recollement

Nota important: pour l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, devra figurer:

- intitulé du marché de travaux
- adresse du site concerné
- cachet & signature de l'entreprise,date

Ces documents devront être remis à la maîtrise d'œuvre et aux autres intervenants au plus tard lors des opération préalables à la réception (OPR). Leur absence ou leur refus par le maître d'œuvre (si les documents sont incomplets ou inexacts) entraînera le renvoi des OPR à une date ultérieure.

## OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

## 1 CONNAISSANCE DES LIEUX & DE LA RÉGLEMENTATION

L'entreprise est réputée connaître parfaitement les sites devant faire l'objet des travaux et la réglementation en vigueur.

Avant de remettre son offre, l'entreprise aura la possibilité, avant de remettre son offre, si elle le juge nécessaire, d'exécuter ou de faire exécuter à sa charge, tous les sondages utiles sur tous les sites.

De ce fait elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires.

## 2 CONCERTATION PRÉALABLE AVEC LES OCCUPANTS

Tous les travaux devront faire l'objet d'une concertation préalable avec les riverains en général & en particulier avec les locataires des établissements recevant du public afin de limiter au maximum les perturbations et interruptions du service de ces ERP.

Cette concertation est à la charge de l'entreprise qui devra informer au jour le jour le maître d'ouvrage & le maître d'œuvre de leur déroulement & des négociations & des évolutions du planning d'intervention de son entreprise.

L'absence de planning d'intervention à jour pourra entraîner l'application des pénalités provisoire de retard définies au CCAP ou au CCAG. Ces pénalités seront supprimées dès transmission du planning recalé.

## 3 TRAVAUX CONSTATÉS NON CONFORMES AU MARCHÉ

Après mise en demeure de l'entreprise, le maître d'œuvre pourra retenir sur les situations de l'entreprise les sommes correspondantes à la reprise des travaux défectueux sous forme de pénalités provisoires.

## **DESCRIPTION DES OUVRAGES**

Nota important : localisation des ouvrages décrits ci-après : se référer aux indications en plans, aux indications en CDPGF, à la note de présentation du dossier PRO, au rapport photographique, et aux deux rapports de diagnostic réalisé par SOCOTEC en 2015 qui sont joints en annexes aux présent marché.

## 1 MAÇONNERIE

#### 1.1 Dallage en béton balayé

Fourniture et mise en œuvre de béton pour façon de dallage en béton. L'épaisseur minimale de ces dallages sera de 8 cm. Sur support de type enrobé ou dallage béton existant, du fait de cette épaisseur minimale à respecter, il pourra s'avérer nécessaire de réaliser la démolition partielle ou totale du revêtement initial, sans que l'entrepreneur puisse demander de révision de prix de la prestation.

- béton C25 minimum
- treillis soudé 100x100, avec enrobage mini de 3 cm
- façon de pentes (minimum 2%, maximum 4%) exécutées lors du coulage
- angles traités par chanfreins réguliers de 15 mm

Y compris coffrages de réservation pour regards existants (cf. ci-après en 1.3)

### 1.2 Rampe handicapés en béton balayé

Fourniture et mise en œuvre de béton pour façon de rampe en béton. L'épaisseur minimale de ces rampes sera de 5 cm. Sur support de type enrobé ou dallage béton existant, du fait de cette épaisseur minimale à respecter, il pourra s'avérer nécessaire de réaliser la démolition partielle ou totale du revêtement initial, sans que l'entrepreneur puisse demander de révision de prix de la prestation.

- béton C25 minimum
- treillis soudé 100 x 100, avec enrobage mini de 2 cm
- façon de pentes (maximum 5%) exécutées lors du coulage
- seuils de 15 mm maximum

Y compris coffrages de réservation pour regards existants (cf. ci-après)

## 1.3 Rehausse regard

Fourniture et mise en œuvre de béton pour façon de dallette tampon en béton armé. Pour limiter les coûts, le maître d'œuvre propose qu'au lieu de rehausser les regards existants, soient réalisés des dallettes en béton armé afin de rattraper la réalisation des dallages et rampes décrits ci-avant.

Ces ouvrages devront permettre le strict respect de la réglementation accessibilité handicapés applicable aux ERP, et donc avoir leur niveau fini exactement dans le plan du niveau fini de l'ouvrage dans lequel ils s'insèrent, avec des joints périphériques strictement inférieurs à 10 mm. Les tampons devront être placés sur une plaque de néoprène ou caoutchouc synthétique de minimum 5 mm d'épaisseur. Les tampons devront être munis d'un anneau de levage respectant les contraintes de l'accessibilité handicapés.

- béton C25 minimum.
- treillis soudé 100 x 100 mm, avec enrobage mini de 2 cm,
- façon de pentes (maximum 5%) exécutées lors du coulage,
- angles traités par chanfreins réguliers de 15 mm

- anneau de levage : en inox A4 l'ensemble devant permettre fiche technique & échantillon à présenter durant période de préparation de chantier (1)
- hauteur de la réhausse : de manière à ce que la partie supérieure de la dalle soit parfaitement dans le plan de lma dalle ou la rampe alentours,
- pose sur cale en élastomère ou néoprène de 10 mm d'épaisseur
- 1.3.1 Rehausse regard 300 x 300 mm
- 1.3.2 Rehausse regard 400 x 400 mm
- 1.3.3 Rehausse regard 600 x 600 mm
- 1.3.4 Rehausse regard 1000 x 1000 mm

Nota : en variante, sera autorisé la dépose des regards existants et leur repose à la nouvelle cote du sol fini, uniquement si ils ne sont pas endommagés. Si ils sont endommagés, ils devront être remplacés à l'identique.

#### 1.4 Bordures P2

La mise en place des bordures se fera comme suit:

- fouille pour fondation des semelles de bordures sur profondeur de 0,25 m
- semelle en béton de gravillon (gros béton) au dosage de 250 kg CPJ / CLK 35, épaisseur 10 cm, dessus taloché,
- pose des bordures au mortier moyen avec solin de calage, selon schéma architecte,
- rejointoiement au fer au mortier gras, soigneusement arasé, joint strictement inférieur à 15 mm,

Les bordures ayant pour objet de servir de "chasse-roues", leur arase haute devra largement dépasser du niveau fini de la dalle ou de la rampe à réaliser

Y compris découpes soignées à la scie. Les façon de bordures étant strictement prohibées, elles devront être démolies et reprises par ou aux frais de l'entreprise.

## 1.5 Caniveau bas 135 x 60 mm + grille fonte

Fourniture & pose de caniveaux bas préfabriqués corps en PVC & grille fonte largeur 135 x 60 mm modèle CONNECTO de NICOLL référence CAN15BF, conformément aux prescription du CPP du fabricant, sur assise béton dosé à 250 kg/m3 de15 cm d'épaisseur minimum,

Y compris fixation des grilles par dispositif inoxydable (vis ou boulons inox A2, etc...), plaques d'about correspondantes posées aux extrémités selon nécessités, & évacuation des eaux collectées selon nécessités.

#### 1.6 Modification ouverture dans muret moellons

Démolition et reprise des murets moellons existants selon indications en plan. Moellons hourdés au mortier de CPJ 35 minimum, façon de joint & de tête de muret identique aux parties conservées.

Y compris dépose et reprise du grillage reposant sur les murets béton :

- dépose et repose des poteaux de grillages existants
- découpe soignée des grillages

#### 1.7 Jardinière maçonnée

Fourniture et mise en œuvre de jardinières maçonnées sous les obstacles situés à moins de 2,20 m du sol (tels que coffres de volets roulants & blocs climatisation) en blocs de béton agglomérés creux destinés à être enduits comme suit :

- Épaisseur 9 cm,
- hourdés au mortier de CPJ 35 minimum,
- Jointoiement par refoulement et bourrage soigné complémentaire au mortier de construction écrasé à la truelle sur les deux faces conformément.
- Enduits au mortier mis en œuvre sur supports dépoussiérés, brossés et au besoin lavés comme suit :
  - o CPJ 25 minimum dosé à 300 kg / m³: en extérieur,
  - o épaisseur 15 mm minimum
  - finition lissée.

#### 1.8 Travaux de VRD pour réalisation place de parking handicapés

Travaux de VRD pour réalisation place de parking handicapés, hors dallage, marquages & panneaux, comme suit :

- création de plate-forme par remblais & déblais, y compris éventuelles évacuations en décharge contrôlée,
- création de mur de soutènement en blocs américains banchés faisant office de garde corps,
  y compris fondations, et enduits comme suit :
  - épaisseur enduits 25 mm (car non peint, cf. DTU)
  - enduits réalisés au CPJ 25 minimum dosé à 300 kg / m³, toutes faces
  - o finition lissée.

(possibilité de réaliser les murs de soutènements en moellons, en variante)

#### 1.9 Création d'un trottoir bateau conforme

Création d'un trottoir bateau conforme à la réglementation ERP afin de réaliser un passage accessible de 1.5 m :

- dépose des bordures T1 ou T2 existantes : sur 4,5 ml minimum,
- découpe & décaissement de la chaussée du trottoir afin d'obtenir une pente conforme à la réglementation, soit sur environ 1,5 m de large sur 4,5 m de long soit environ 6,75 m²
- fourniture & pose de bordures basses T1 ou T2 & compris éléments de transition latéraux sur lit de gros béton
- y compris réfection de la chaussée découpée du trottoir en béton balayé, réalisée comme décrite ci-avant en article 1.2

#### 1.10 Fondation 60 x 60 x 60 cm pour mat d'éclairage

Description: béton dosé à 350 kg / m³ de ciment type CPJ ou CLK suivant analyse des eaux, coulé en pleine fouille y compris sujétions de remplissage des surlargeurs, poches, etc... Ces bétons seront réglés horizontalement à leur côte définitive et seront lissés.

Y compris toutes réservations, incorporations de fourreaux, & toutes les sujétions de mise en œuvre, de coffrage, etc...

#### 1.11 Dépose & remplacement bornes anti-stationnement

Dépose & évacuation en décharge contrôlée des bornes anti-stationnement, y compris évacuation des éléments instables en béton ou en enrobé, rebouchage des ancrages des bornes au béton tel que décrit ci-avant, & transmission des bordereaux de mise en décharge au maître d'œuvre, et remplacement par bornes anti-stationnement constituées d'un tube acier galvanisé Ø 100 \* 1100 mm scellé en lieu et place des précédentes bornes, par scellement du tube sur un minimum de 20 cm dans un massif béton ou fixation par platine avec goujons inox A4 Ø 12 x 150 minimum.

## 1.12 Bande de guidage handicapés

Bande de guidage réalisé au moyen trois lames podotactile aluminium + antidérapant de couleur type LINSO AL OUT de ARGOS ou similaire incorporé sur support préalablement peint comme suit:

Fourniture & pose de dispositif d'aide à l'orientation matérialisant au sol un guide podotactile visuellement contrasté et détectable au pied, constitué de 3 lames podotactiles en aluminium 6060 T5 anodisé (20µ) de 280 x 38 mm et de 4 mm de hauteur comportant un insert minéral de résine de granulats durs de marbre (0,6/1,25) hautement antidérapants de 25 mm de largeur..Rugosité de surface (pendule SRT selon norme NF EN 14231) : 75 sur sol humide.

Y compris fixation par vissage (vis inox A4 à tête fraisée carrée ("Robertson") ou torx classique, et torx "security T" dimensions  $\emptyset$  3,5 x 30 mm de longueur, perçage du profilé à l'aide de mèches de type HSS  $\emptyset$  4,5 mm sur cheville à expansion.

Disposition des lames à déterminer par la maîtrise d'œuvre en accord avec la norme NF P98-352 de novembre 2015 en vigueur.

Longueur : 280 mm.Largeur : 38 mm.Épaisseur : 4 mm.

#### 1.13 Bande d'éveil à la vigilance handicapés

Bande d'éveil à la vigilance réalisé au moyen de plaque(s) podotactile aluminium brut type PULSO AL de ARGOS ou similaire comme suit:

Fourniture & pose de dispositif d'éveil de vigilance conforme à la norme NF P98-351 (largeur réduite) en vigueur, matérialisant l'alerte podotactile

à l'approche d'un escalier ou d'une traversée piétonne par contraste visuel et détection au pied, Constitué de plaque(s) podotactile en aluminium brut de  $450 \times 412,5 \text{ mm}$  et de 6,5 mm de hauteur, composée d'une semelle de 1,5 mm de hauteur et de plots rainurés antidérapants de  $\emptyset$  25 mm de 5 mm de hauteur.

y compris fixation par vissage sur plaque pré-percée de 5 trous fraisés  $\emptyset$  7 mm par vis inox A4 à tête fraisée carrée ("Robertson") ou Torx classique, et Torx "security T" dimensions  $\emptyset$  7 x 65 mm sur cheville à expansion.

Disposition des plaques à déterminer par la maîtrise d'œuvre en accord avec la norme NF P98-351 d'août 2010 en vigueur.

• Longueur: 450 mm x largeur 412,5 mm x hauteur 6,5 mm.

• Semelle : hauteur 1,5 mm.

Plots: Ø 25 mm x hauteur 5 mm.

· couleur : aluminium brut.

## 2 MÉTALLERIE

## 2.1 Chasse-roues en tube acier galvanisé

Chasse-roues en tube Ø 60 carré, ou rond avec pattes de fixation en fer plat 8 x 80 mm percées de trous fraisés en Ø 7 en acier galvanisé ou traité au zinga (application bicouche au pinceau obligatoire)

Y compris fixation par vissage au support par vis inox A4 à tête fraisée carrée ("Robertson") ou Torx classique, et Torx "security T" (avec picot central) dimensions Ø 7 x 65 mm sur cheville à expansion.

#### 2.2 Portillon 1200 x 2050 mm (remplacement)

Fourniture & pose de portillon un vantail en tubes carrés d'acier galvanisé à chaud & thermolaqué (couleur au choix du maître d'œuvre dans la gamme Futura), modénature & dimensions des tubes (dans le même esprit que ce qui est existant) selon croquis du maître d'œuvre,

#### Y compris:

- transmission par email du PAC au MOE & CT avant mise en fabrication (format PDF) pour avis (conformité à la réglementation),
- dépose & évacuation en décharge du portillon existant, reprise du sol,
- réutilisation des poteaux existants & des mécanismes, serrures, béquilles, pentures / gonds, etc, si possible, ou fourniture & pose de nouveaux poteaux, mécanismes, béquilles, etc dans le cas contraire,
- y compris toute visserie & boulonnerie en inox A4

#### 2.3 Tôle acier galva perforée pour pose sur grille EP existante

Fourniture & pose sur grille EP existante de tôle acier galvanisé perforée avec coefficient de vide de 45% minimum, au dimensions de la grille existante, afin de respecter les contraintes accessibilité handicapés.

Y compris fixation par contreplaque constituée d'un fer plat en acier 8x80 mm galvanisé à chaud ou traité au zinga (application bicouche au pinceau obligatoire) sur la plaque de grille d'eaux pluviales existante au moven de boulonnerie inox A4

- épaisseur 5 mm minimum
- Z450 minimum, ou traité au zinga (application bicouche au pinceau obligatoire)
- trous Ø 20 mm maximum
- entraxe entre trous 28 mm maximum
- pose plaquée à la grille existante

## 2.4 Main courante en tube acier galvanisé pose en applique

Fourniture & pose de main courante en tube Ø42 rond avec pattes de fixation en fer plat 8 x 80 mm percées de trous fraisés en Ø 7 en acier galvanisé ou traité au zinga (application bicouche au pinceau obligatoire)

Y compris fixation par vissage au support par vis inox A4 à tête fraisée carrée (robertson) ou torx classique, et torx "security T" (avec picot central) dimensions  $\emptyset$  7 x 65 mm sur cheville à expansion.

#### 2.5 Main courante sur poteaux en tube acier galvanisé par goujons

Fourniture & pose de main courante en tube Ø42 rond sur poteaux en tube acier galvanisé Ø 60 fixé

#### 2.6 Garde corps en tube acier galvanisé en rehausse (h = 45 cm)

Fourniture & pose de garde corps hauteur 450 mm en fers plats, tubes ronds & fils d'acier galvanisé, modénature & dimensions des tubes selon croquis du maître d'œuvre, fixation au support par platines avec goujons inox A4 Ø 12 x 150 minimum

y compris, si estimé nécessaire par le maître d'œuvre, reprise générale du support maçonné en vue d'obtenir un support droit & homogène

### 3 MENUISERIE ALUMINIUM & PVC

#### 3.1 Porte-fenêtre battante 2 vtx 1200x2050 mm (remplacement)

Fourniture, pose & réglage de porte fenêtre battante deux vantaux dimensions (trou béton) 1200x2050 mm (l'entrepreneur doit bien entendu, préalablement à toute fabrication, vérifier sur site les dimensions exactes du trou béton, pour une parfaite conformité aux DTU) comme suit :

- transmission par email du PAC au MOE & CT avant mise en fabrication (format PDF) pour avis (conformité à la réglementation)
- tolérance de réalisation en atelier : 1/10e de mm (coupes, assemblages, etc...)
- · couleur blanche
- vitrage stadip 4-4-2 blanc / opale
- fermeture 3 points A2P\*
- béquilles, targettes, etc... en métal (plastique, PVC ou similaire prohibé)
- classement AEV : A4E3V4 minimum
- sens d'ouverture & position des commandes de manœuvre : conforme à la réglementation accessibilité handicapés
- joint silicone 1ere catégorie entre menuiserie et trou béton de 5 mm maximum
- toutes butées et cales
- y compris dépose & évacuation <u>sans l'endommager</u> de la porte fenêtre existante, pose avec quincaillerie & visserie en inox A2 minimum, essai de calfeutrement au jet haute pression avant réception et toutes sujétions.

## 4 ÉLECTRICITÉ

Nota : LUMINAIRES : la quantité de luminaires indiquée au CDPGF par site est <u>provisoire</u> (à titre de provision) ; les quantités définitives de luminaires nécessaires étant arrêtées par attachements contradictoires, comme suit :

L'entreprise devra donc, durant les travaux d'électricité :

- d'abord mettre en service les luminaires prévus au CDPGF,
- mesurer in situ l'état exact d'éclairage des cheminements (1 mesure au moins tous les mètres),
- transmettre pour avis au maître d'œuvre par écrit sous forme de tableau excel (XLS) les valeurs mesurées pour chaque site avec les luminaires installés en service et les éventuelles corrections nécessaires afin d'obtenir le parfait respect de la réglementation,
- réaliser les travaux d'adaptation uniquement après accord du maître d'œuvre.

## 4.1 Projecteur IP 65 IK10 en applique / en plafond

Fourniture, pose & réglage de projecteur led <u>permettant un éclairage de 20 lux minimum en tous</u> <u>points du cheminement</u>, de type PALLAS 1 de CGED ou équivalent (2) :

- de type anti-vandalisme ou avec grille de protection anti-vandalisme en acier galvanisé (à soumettre préalablement au maître d'œuvre pour validation)
- y compris boîtiers de raccordements (anti-vandalisme ou sous grille de protection IK 10) selon nécessités

#### 4.2 Luminaire sur mat acier galva h = 4m

Fourniture, pose, réglage & raccordement de luminaire sur mat acier galvanisé avec trappe d'accès permettant un éclairage de 20 lux minimum en tous points du cheminement, fixation au massif de fondation (défini ci-avant) par goujons inox A4 Ø 12 x 200 :

- Luminaire THORN TLG PLURIO pour ampoule 70W (iodures métalliques) sur culot E27 (2),
- Y compris ampoule,
- Y compris tranchée, fourreaux, et tous réseaux d'alimentation tels que définis ci-après en 4.6 depuis soit le tableau electrique de l'ERP (si un seul établissement), soit le tableau electrique des communs de la résidence (si plusieurs établissements)

## 4.3 Luminaire type hublot IP 54 IK10 en applique / en plafond

Fourniture, pose, réglage de luminaires led 12 watts IP 54 permettant un éclairage de 20 lux minimum en tous points du cheminement, type LED BULKHEAD LAMP de AETHLUX référence LED BL1-OVAL 12 avec grille IK10 (2):

- Classement IP 54 ou supérieur
- Dimensions 200x100x55 mm
- Avec ajout de grille de protection IK10 de dimensions minimales 300x150x80 en fil galvanisé pour BAES référence URA 16 8002 ou similaire
- Fixation de tous éléments par visserie inox A4 longueur 60 mm minimum sur cheville à expansion

NOTA: quantités de luminaires prévus: a été pris en compte l'existence sur de nombreux sites d'un éclairage public existant à proximité des accès aux ERP depuis le domaine public; les quantités indiquées au CDPGF complété par l'entreprise sont données à titre de provision. Les quantités définitives seront établies sur attachements contradictoires le jour de la réception des ouvrages

#### 4.4 Interrupteur simple allumage en saillie

Fourniture, pose & raccordement à l'intérieur du local en applique d'interrupteur simple allumage ref. 0 860 04 de LEGRAND classe IP 2X couleur blanc RAL 9010

Y compris toute quincaillerie & visserie en inox A2

## 4.5 Inter horaire programmable

Inter horaire programmable journalier ou hebdomadaire (décision en période de préparation de chantier, en coordination avec les occupants) 72 x 72 ref. 0 497 54 / ref. 0 497 56 de LEGRAND.

Y compris tous accessoires de fixation sur rail ou en applique (décision en période de préparation de chantier, en coordination avec les occupants) & toute quincaillerie & visserie

#### 4.6 Raccordement luminaires sur tableau ERP / communs

Fourniture, pose & raccordement de réseau électrique d'alimentation des luminaires ajoutés en extérieur :

- câble blindé 3 x1,5m² minimum (selon bilan de puissance)
- fixé au support :
  - en extérieur par cheville nylon & collier électrique recouvert d'un capot de protection en gaine GPC (tube oméga en PVC) Ø 35 mm fixé par vis inox sur chevilles à expansion tous les 50 cm
  - en intérieur par tube URL/URO fixé par chevilles nylon
- raccordé au tableau électrique de l'établissement unique, ou au tableau électrique des communs si présence de plusieurs établissement desservis par le réseau d'éclairage,
- y compris éventuelle modification du tableau électrique si nécessaire (ajout de différentiel, etc...).

NOTA : les quantités indiquées au CDPGF complété par l'entreprise sont données à titre de provision. Les quantités définitives seront établies sur attachements contradictoires le jour de la réception des ouvrages

#### 5 PEINTURE

## 5.1 Marquage place automobile handicapés (y/c B6d & M6h)

Réalisation complète du marquage obligatoire pour place automobile handicapés comprenant repérage au sol par peinture de signalisation routière de couleur bleu clair & blanche selon normes en vigueur et croquis du maître d'œuvre, comme suit :

- suppression des éléments fissurés ou abîmés,
- brossage complet du support à la brosse dure,
- balayage et dégraissage complet préalable, application au rouleau de la couche de peinture bleue après délimitation au scotch papier soigneusement appliqué,
- séchage & couches supplémentaires selon prescriptions du fournisseur,
- puis application à la brosse ou au rouleau de la couche de peinture bleue apres délimitation au scotch papier soigneusement appliqué & par pochoir.

Peintures de signalisation routière de couleur bleu clair et blanc :

- certifiées NF2 P4
- certifiées NF EN 1436
- Y compris protection des zones en cours de séchage par ruban avertisseur

#### Y compris panneaux B6d & M6h:

- panneaux Ø ou largeur minimale 450 mm
- certifiés NF & CE
- Aluminium 15/10°
- classe 1
- y compris toute quincaillerie & boulonnerie inox A4 pour pose sur poteau rectangulaire 80 x 40 ou pose en applique

#### 5.2 Peinture bleu clair bande de guidage

Réalisation complète du marquage obligatoire pour bande de guidage de 28 mm, comme suit :

- suppression des éléments fissurés ou abîmés, brossage complet du support à la brosse dure.
- balayage et dégraissage complet préalable,
- application au rouleau de la couche de peinture bleue après délimitation au scotch papier soigneusement appliqué,
- séchage & couches supplémentaires selon prescriptions du fournisseur.

Peinture de signalisation routière de couleur bleu clair :

- certifiée NF2 P4
- certifiée NF EN 1436

• Y compris protection des zones en cours de séchage par ruban avertisseur

Y compris protection des zones en cours de séchage par ruban avertisseur

#### 5.3 Peinture blanche nez de marche dans escalier existant

Peinture complète des nez de marche selon prescription de la législation handicapés, comme suit : suppression des éléments fissurés ou abimés,

- brossage complet du support à la brosse dure,
- balayage et dégraissage complet préalable,
- application au rouleau de la couche de peinture blanche après délimitation au scotch papier soigneusement appliqué,
- séchage & couches supplémentaires selon prescriptions du fournisseur.

Peinture de signalisation routière de couleur blanc :

- certifiée NF2 P4
- certifiée NF EN 1436

Y compris protection des zones en cours de séchage par ruban avertisseur

Fait à Saint Denis le 10 novembre 2016
Lu et approuvé
le:
(Date, cachet et signature)
LE(S) ENTREPRISE(S)